

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 28 février 2023, à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Le conseiller Alain Faucher est absent.

La directrice générale, Sylvie Mercier assiste à la séance.

Attendu que conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, la séance extraordinaire du conseil du 13 octobre 2022 a été convoquée par Messieurs les conseillers François Paré et André Giguère, et qu'elle a été donnée par courriel, le 23 février 2023. L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil municipal ainsi que l'ordre du jour. Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire fait l'ouverture de la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Adoption de l'ordre du jour*
- 3. Acceptation de l'avenant de modification no 2, construction de la caserne incendie*
- 4. Autorisation à la municipalité d'East Broughton d'effectuer les demandes de paiements #3, #4 et #5 au Groupe Excel pour les travaux effectués à la caserne incendie*
- 5. Période de questions*
- 6. Levée de la séance*

2023-02-4352

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

3. ACCEPTATION DE L'AVENANT DE MODIFICATION NO 2, CONSTRUCTION DE LA CASERNE INCENDIE

ATTENDU QUE DG3A Architectes présente aux conseils municipaux d'East-Broughton et de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus l'AVENANT DE MODIFICATION N° 2 qui regroupe six demandes de changements (DDC-S-01, DDC-S-03, DDC-S-04, DDC-S-05, DDC-M-02 et DDC-EL-01) en regard des travaux de construction de la nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QUE ces demandes visent la modification de certains travaux et matériaux ainsi qu'un rajustement de prix à l'égard de certains travaux;

ATTENDU QUE DG3A Architectes recommande aux municipalités de les accepter considérant les circonstances particulières entourant l'octroi et l'exécution du présent contrat de construction;

ATTENDU QUE ces demandes de changements, si elles sont acceptées, entraîneront globalement des coûts supplémentaires de 21 265,35 \$ avant taxes;

ATTENDU QU'il s'agit d'un chantier de 4 228 951,13\$ taxes incluses dont l'ouverture des soumissions a eu lieu en septembre 2021;

ATTENDU QUE le contrat intervenu entre l'entrepreneur et les municipalités contient une clause de rajustement de prix permettant de tels changements en cours d'exécution;

ATTENDU QUE ces demandes de changement sont justifiées;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité de les autoriser;

2023-02-4353

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification « AVENANT DE MODIFICATION N° 2 » qui regroupe six demandes de changements (DDC-S-01, DDC-S-03, DDC-S-04, DDC-S-05, DDC-M-02 et DDC-EL-01) avec l'augmentation des coûts de 21 265,35 \$ avant taxes qui y est associé.

4. AUTORISATION À LA MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON D'EFFECTUER LES DEMANDES DE PAIEMENTS #3, #4 ET #5 AU GROUPE EXCEL POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS À LA CASERNE INCENDIE

➤ DEMANDE DE PAIEMENT # 3

ATTENDU QUE les travaux de la future caserne incendie sont débutés;

ATTENDU QUE Groupe Excel a présenté une troisième demande de paiement au montant de 721 494,73 \$ incluant les taxes applicables afin de payer les dépenses engendrées au mois de novembre;

2023-02-4354

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder au paiement de la demande de paiement n° 3 couvrant la période du 1^{er} au 30 novembre 2022 au montant de 721 494,73 \$ taxes incluses, à la suite de l'acceptation de cette demande par leur conseil municipal.

➤ **DEMANDE DE PAIEMENT # 4**

ATTENDU QUE les travaux de la future caserne incendie sont débutés;

ATTENDU QUE Groupe Excel a présenté une quatrième demande de paiement au montant de 335 323,47 \$ incluant les taxes applicables afin de payer les dépenses engendrées au mois décembre;

2023-02-4355

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder au paiement de la demande de paiement n° 4 couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2022 au montant de 335 323, 46 \$ taxes incluses, à la suite de l'acceptation de cette demande par leur conseil municipal.

➤ **DEMANDE DE PAIEMENT # 5**

ATTENDU QUE les travaux de la future caserne incendie sont débutés;

ATTENDU QUE Groupe Excel a présenté une cinquième demande de paiement au montant de 255 626,48 \$ incluant les taxes applicables afin de payer les dépenses engendrées au mois de janvier;

2023-02-4356

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité d'East Broughton de procéder au paiement de la demande de paiement n° 5 couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 au montant de 255 626,48 \$ taxes incluses, à la suite de l'acceptation de cette demande par leur conseil municipal.

5. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-02-4357

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

(Signé)

Guy Roy
Maire

Sylvie Mercier
Dir. générale/greffière-trésorière

